

Préparation à l'UE4 du DSCG

Audit

CHAPITRE VII

Appréciation du contrôle interne

Points clés de contrôle interne

- Définition du contrôle interne.
- Lien entre stratégie, risque et contrôle interne.
- Acteurs du contrôle interne.
- Objectifs du contrôle.
- Différents types de contrôle : préventif, détectif, correctif.
- Limites du contrôle interne.

Contrôle interne et COSO

(1/6)

- CISO : référentiel international de contrôle interne.
- 5 composantes pour la mise en œuvre du contrôle interne :
 - ✓ Environnement de contrôle.
 - ✓ Évaluation des risques.
 - ✓ Activités de contrôle.
 - ✓ Information et communication.
 - ✓ Pilotage.

Contrôle interne et COSO

(2/6)

- **Environnement de contrôle** : « se traduit par le comportement des personnes constituant le gouvernement d'entreprise et de la direction, leur degré de sensibilité et les actions qu'ils mènent en matière de contrôle interne. » (NEP 315-14).
- Points d'audit :
 - ✓ Intégrité et compétence des dirigeants en matière de contrôle.
 - ✓ Implication de la gouvernance dans le management des risques et les contrôles.
 - ✓ Procédures de gouvernance, dont l'existence d'un comité d'audit.

Contrôle interne et COSO

(3/6)

- **Evaluation des risques** : identification et mesure des risques inhérents à partir de la gravité et de l'occurrence.
- Formalisation avec une cartographie des risques.
- Points d'audit :
 - ✓ Qualité de la démarche d'identification et de mesure des risques inhérents.
 - ✓ Présence d'un risk manager indépendant des métiers.
 - ✓ Coordination entre risk management et les métiers pour fédérer et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la gestion des risques.

Contrôle interne et COSO

(4/6)

- **Activités de contrôle** : destinées à la réduction des risques inhérents (transformation des risques inhérents en risques nets).
- **Points d'audit** :
 - ✓ Cohérence des procédures de contrôle interne par rapport aux objectifs de l'entité auditée, aux risques et aux activités.
 - ✓ Supervision des contrôles.
 - ✓ Mise en œuvre des plans d'actions.

Contrôle interne et COSO

(5/6)

- **Information et communications** : la gestion des risques comme le contrôle doivent s'appuyer sur des informations de bonne qualité et une communication appropriée.
- Points d'audit :
 - Efficacité de la structure du système d'information.
 - Cadrage entre les outils informatiques.
 - Qualité des reportings adressés aux décisionnaires.

Contrôle interne et COSO

(6/6)

- **Pilotage** : les procédures de contrôle interne doivent être contrôlées de manière continue par les dirigeants et faire l'objet d'évaluations périodiques.
- Points d'audit :
 - ✓ Résultat des contrôles continus.
 - ✓ Évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne.
 - ✓ Mise en œuvre des recommandations.

Contrôle interne comptable

- **Points clés de contrôle interne comptable :**
 - Organisation des process comptables et formalisation des procédures, permettant d'établir une piste d'audit pour chaque opération, chaque compte, chaque poste du bilan et du compte de résultat.
 - Séparation des fonctions (engagement, réception, facturation, comptabilisation, paiement, contrôle).
 - Universalité du contrôle interne.
 - Sensibilisation et formation du personnel.
 - Coopération entre fonctions de contrôle et CAC.

Contrôle interne et CAC

- Le CAC est contraint par le temps, ce qui l'empêche de contrôler toutes les écritures comptables.
- L'assurance raisonnable du CAC est fondée notamment sur son appréciation du contrôle interne concernant les cycles audités.
- Dans le cadre de cette appréciation, le CAC doit prendre connaissance des éléments suivants :
 - ✓ L'environnement de contrôle.
 - ✓ Les moyens dédiés au management des risques et au contrôle.
 - ✓ Les procédures de contrôle interne.
 - ✓ La qualité du système d'information pour la production de l'information financière.
 - ✓ La transparence de l'entité auditée sur la communication des éléments significatifs.

Contrôle interne par cycle (1/5)

- Objectifs de contrôle interne concernant les **achats – fournisseurs** :
 - ✓ Les achats sont correctement autorisés et comptabilisés.
 - ✓ Les achats comptabilisés correspondent à des dépenses réelles de l'entreprise.
 - ✓ Les achats sont réalisés dans l'intérêt de l'entreprise.
 - ✓ Tous les avoirs à obtenir sont enregistrés.
 - ✓ Toutes les dettes sont enregistrées sur la bonne période.
 - ✓ Les engagements pris et devant figurer dans l'annexe sont correctement repris.
- ✓ Contrôles à mettre en œuvre.

Contrôle interne par cycle (2/5)

- Objectifs de contrôle interne concernant les **ventes – clients** :
 - ✓ Tous les produits expédiés et services rendus sont facturés et enregistrés sur la bonne période.
 - ✓ Les prix pratiqués (brut, remises, ristournes) sont dûment autorisés.
 - ✓ Les créances sont recouvrées avec célérité.
 - ✓ Les risques de crédit avérés sont provisionnés.
- ✓ Contrôles à mettre en œuvre.

Contrôle interne par cycle (3/5)

- Objectifs de contrôle interne concernant les **stocks** :
 - ✓ Tous les stocks de l'entreprise sont comptabilisés.
 - ✓ Les stocks sont correctement évalués.
 - ✓ Les stocks sont correctement protégés.
 - ✓ Les engagements hors-bilan concernant les stocks sont correctement saisis.
- ✓ Contrôles à mettre en œuvre.

Contrôle interne par cycle (4/5)

- Objectifs de contrôle interne concernant la **paie – personnel** :
 - ✓ Les personnes figurant sur le livre de paie ont bien droit à leur rémunération.
 - ✓ Les rémunérations sont correctement calculées.
 - ✓ Le paiement des rémunérations se fait avec une sécurité suffisante.
 - ✓ Toutes les charges relatives au personnel sont correctement comptabilisées.
 - ✓ Les dispositions légales en matière de personnel sont respectées.
- ✓ Contrôles à mettre en œuvre.

Contrôle interne par cycle (5/5)

- Objectifs de contrôle interne concernant les **immobilisations** :
 - ✓ Toutes les immobilisations sont correctement autorisées.
 - ✓ Toutes les immobilisations sont correctement évaluées.
 - ✓ La protection des actifs est assurée.
 - ✓ Les engagements hors bilan concernant les immobilisations sont correctement saisis.
- ✓ Contrôles à mettre en œuvre.

Evaluation du contrôle interne

- Démarche d'évaluation mise en œuvre par le CAC :
 - ✓ Prise de connaissance du système de traitement des données et des contrôles mis en place par l'entité auditée.
 - ✓ Vérification par des tests que les procédures et les contrôles prévus sont effectifs.
 - ✓ Evaluation des risques d'erreur dans le traitement des données.
 - ✓ Évaluation des contrôles internes mis en œuvre par l'entité auditée.
 - ✓ Identification des contrôles internes (points forts) sur lesquels le CAC pourra s'appuyer pour limiter ses travaux de vérification.

Prise de connaissance des dispositifs existants

- L'évaluation du contrôle interne nécessite pour le CAC de prendre connaissance de l'existant.
- Différents techniques de prise de connaissance :
 - Analyse documentaire (organigramme, fiches de postes, manuel des procédures, plan de contrôle, rapports des fonctions de contrôle).
 - Entretien avec les collaborateurs (description des process et des systèmes employés).
 - Logigramme (flow-chart).
 - Questionnaire d'audit pour identifier les points forts et les points faibles des dispositifs de contrôle interne.
 - Grille d'analyse des tâches (séparation des fonctions).

Tests de procédures

- NEP 330-9 : « Parmi les procédures d'audit, les tests de procédures permettent de collecter des éléments en vue d'apprécier l'efficacité des contrôles conçus et mis en œuvre par l'entité pour prévenir, détecter ou corriger les anomalies significatives. »
- Objectifs des tests de procédures :
 - Appréciation de la conception de la procédure (utilisation de questionnaires de contrôle interne donnant la liste des principaux points de contrôle interne à vérifier)
 - Vérification du fonctionnement de la procédure (répétition par l'auditeur des traitements et des contrôles : test de cheminement).

Communication des faiblesses de contrôle interne (1/3)

- **Communication orale** : le CAC communique à la direction, au niveau approprié, les faiblesses de contrôle interne qu'il estime d'une importance suffisante pour mériter son attention (NEP 265-05).
- Les faiblesses de contrôle interne faisant l'objet d'une communication orale sont liées à l'information comptable et financière et se caractérisent par :
 - ✓ L'absence d'un contrôle nécessaire pour prévenir, détecter, corriger des anomalies dans les comptes.
 - ✓ L'incapacité d'un contrôle à prévenir, détecter, corriger des anomalies dans les comptes du fait de sa conception, de sa mise en œuvre ou de son fonctionnement.

Communication des faiblesses de contrôle interne (2/3)

- **Communication écrite** : une faiblesse significative de contrôle interne est liée à l'information comptable et financière, d'importance suffisamment significative pour mériter l'attention du Conseil et de la direction générale.
- Communication écrite notamment au Comité d'audit.
- Les NEP prévoient la communication des faiblesses uniquement. Les recommandations proposées par les CAC le sont à la demande des dirigeants.
- Dans le cadre de l'émission des recommandations, il est interdit au CAC de s'immiscer dans la gestion (prise de décision, rédaction et mise en œuvre de procédure de contrôle interne, mise en œuvre des recommandations formulées).

Communication des faiblesses de contrôle interne (3/3)

- **Rapport de recommandation** : le rapport du CAC pour chaque faiblesse relevée comprend :
 - ✓ La description de la procédure telle qu'elle existe.
 - ✓ La description de la faiblesse identifiée.
 - ✓ Le risque découlant de cette faiblesse.
 - ✓ La recommandation qui éliminera la faiblesse.
- Le CAC indique dans son rapport général qu'il n'a pas d'observation (ou formule une observation) à propos de la partie du rapport de gestion de l'entité auditée traitant des principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques concernant l'information comptable et financière.